

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

GET OFF CRYSTAL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Répulseur de chien en cristal pour les chiens et les chats.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Samen Mauser AG
Industriestrasse 24
8404 Winterthur
Schweiz
tel. +41 52 234 25 25
mail: info@samen-mauser.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, 8032 Zürich, Numéro d'urgence 24 h, en cas d'urgence: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 3,7-diméthyl-(E)-2.6-octadiénol ; 3,7-diméthyl-6-octen-1-al. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas de substances répertoriées pour les propriétés d'interférence du système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1 de la portée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Undecan-2-one (methyl nonyl ketone) ; N°CE : 203-937-5; N°CAS : 112-12-9

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

3,7-diméthyl-(E)-2.6-octadiénol ; N°CE : 203-377-1; N°CAS : 106-24-1

Poids : $\geq 0,5 - < 1$ %

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

3,7-dimethyl-6-octen-1-al ; N°CE : 203-376-6; N°CAS : 106-23-0

Poids : $\geq 0,1 - < 0,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Éloigner la victime de la zone dangereuse. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, les paupières bien ouvertes. Enlever les lentilles de contact, si présentes, et rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau sans avaler. Consulter immédiatement un médecin ou un Centre antipoison. Sans l'autorisation d'un médecin ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou qui a des crampes. Ne pas provoquer le vomit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir point 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un Centre Antipoison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), extincteur à poudre, brume d'eau, mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau par jets pleins. L'eau n'est pas adéquate pour éteindre le feu mais elle peut être utilisée pour refroidir les containers exposés au flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion thermique peut libérer des gaz toxiques et irritants comme l'oxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et l'oxyde d'azote. Eviter l'inhalation des gaz. L'exposition aux produits de la combustion et de la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter toujours l'équipement complet de protection du feu. Retirer le produit de la zone de l'incendie (si cela ne pose pas de dangers) ou refroidir les containers par des jets pleins d'eau pour éviter la hausse de pression dans les containers. Ramasser l'eau d'extinction du feu, qui ne doit pas être déversée dans les égouts. Eviter en tout cas le contact avec le produit et son container sans l'équipement de protection adéquat

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Equipement résistant au feu comme appareil de protection respiratoire autonome à circuit ouvert (EN 137), combinaison de sécurité incendie (EN 469), gants de sécurité incendie (EN 659) et bottes de pompier.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Bloquer l'accès aux zones contaminées. Ne pas se tenir contre le vent. Porter des gants, des lunettes de protection et une masque de protection.

Pour les non-secouristes

Eloigner les personnes qui ne sont pas engagées dans les opérations d'urgence. Prévenir le personnel d'urgence en service ou les pompiers.

Pour les secouristes

Obtempérer au plan d'urgence interne. Porter des équipements de protection adéquats (vêtements de protection, masque, gants, lunettes) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si le produit a atteint un cours d'eau, les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, prévenir les autorités locales compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser le produit déversé par des moyens mécaniques anti-étincelles et le mettre dans des containers pour la récupération ou l'élimination.

Pour le nettoyage

La zone contaminée doit être immédiatement nettoyée à l'eau ou à l'eau et détergent. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Des informations ultérieures sur la protection individuelle et l'élimination sont données aux points 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les équipements de protection individuelle recommandés voir point 8. Après le contact avec la peau, rincer immédiatement à l'eau savonneuse.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Garder à l'écart de sources de chaleur, rayons solaires et humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de

Garder à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

L'utilisateur du produit est responsable des dommages résultant de l'utilisation incorrecte.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Aucune

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

CITRONELLOL ; N°CAS : 106-22-9

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	2950 µg/cm ²
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	13,8 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	196,4 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	47,8 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	2950 µg/cm ²
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	327,4 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

Valeur seuil : 161,6 mg/m³

PNEC

CITRONELLOL ; N°CAS : 106-22-9

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,002 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,024 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,026 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,003 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 0,004 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 580 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Protection individuelle



Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Porter des lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection (DIN EN 374). Les remplacer s'ils sont contaminés à l'intérieur ou brisés ou si la contamination extérieure ne peut pas être éliminée. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire

Aucun dispositif respiratoire n'est normalement requis.

Risques thermiques

Aucune information n'est disponible.

Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune information n'est disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : cristal
Couleur : pigmenté
Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Point éclair :		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité :		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur :	(50 °C)	Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible
Densité relative :	(20 °C)	Aucune donnée disponible
pH :		Aucune donnée disponible
log P O/W :		Aucune donnée disponible
Viscosité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)	Aucune donnée disponible
Indice d'évaporation :		Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable aux conditions de stockage et utilisation recommandées (voir point 7).

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à conditions normales de température et pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer aux hautes températures et/ou au gel pour éviter la dégradation.

10.5 Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

PC 0.41 - Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou un incendie peuvent libérer des gaz toxiques dangereux pour la santé humaine.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (Undecan-2-one (methyl nonyl ketone) ; N°CAS : 112-12-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2500 mg/kg
Paramètre :	DL50 (3,7-dimethyl-(E)-2.6-octadienol ; N°CAS : 106-24-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3600 mg/kg
Paramètre :	DL50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (Undecan-2-one (methyl nonyl ketone) ; N°CAS : 112-12-9)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (3,7-dimethyl-(E)-2.6-octadienol ; N°CAS : 106-24-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les données disponibles ne montrent aucun risque spécifique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données disponibles ne montrent aucun risque spécifique.

Irritation des voix respiratoires

Les données disponibles ne montrent aucun risque spécifique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Les données disponibles ne montrent aucun risque spécifique.

Sensibilisation respiratoire

Les données disponibles ne montrent aucun risque spécifique.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

11.2 Informations sur les autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répertoriées pour les propriétés d'interférence du système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1 de la portée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (Undecan-2-one (methyl nonyl ketone) ; N°CAS : 112-12-9)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	3 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 (3,7-dimethyl-(E)-2.6-octadienol ; N°CAS : 106-24-1)
Espèce :	Tête de boule
Dose efficace :	3,2 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre :	EC50 (3,7-dimethyl-(E)-2.6-octadienol ; N°CAS : 106-24-1)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	70 mg/l
Temps d'exposition :	5 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre :	Biodégradation (3,7-dimethyl-(E)-2.6-octadienol ; N°CAS : 106-24-1)
Inoculum :	Biodégradation
Taux de décomposition :	94 %
Durée du test :	28 D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances répertoriées pour les propriétés d'interférence du système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1 de la portée.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage

Élimination conformément aux réglementations locales. Éviter de disperser le produit dans le sol, dans les égouts ou les cours d'eau.

Options de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer conformément à la législation en vigueur.

Élimination/emballage appropriés

Éliminer conformément à la législation en vigueur.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

La classification a été élaborée selon la méthode de calcul du Règlement (EC) n. 1272/2008. Les fiches de sécurité selon le Règlement (EC) n. 1907/2006 (REACH) et ses amendements: Règlement (CE) n. 453/2010, Règlement (CE) n. 830/2015 et Règlement (CE) n. 878/2020. Etiquetage selon le Règlement (EC) n. 1272/2008 (CLP).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Rubriques 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16.

16.2 Abréviations et acronymes

LEGENDA:

ADR:	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, originariamente nota come American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EC50:	Effective Concentration 50
LC50:	Lethal Concentration 50
IC50:	Inhibitor Concentration 50
NOEL:	No Observed Effect Level
DNEL:	Derived No Effect Level
DMEL:	Derived Minimum Effect Level
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
CSR:	Chemical Safety Report
LD50:	Lethal Dose 50
IATA:	International Air Transport Association
ICAO:	International Civil Aviation Organization
Codice IMDG:	International Maritime Dangerous Goods code

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : GET OFF CRYSTAL
Mise à jour : 28/09/2022
Date d'édition : 03/03/2023

Version : 2.0.0

PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic
RID:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STEL:	Short term exposure limit
TLV:	Threshold limit value
TWA:	Time Weighted Average
UE:	European Union
vPvB:	Very persistent very bioaccumulative
N.D.:	No data available.
N.A.:	Not applicable
VwVwS.:	Text of Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Données provenant des fiches de sécurité des fournisseurs.

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été élaborée selon la méthode de calcul du Règlement (EC) n. 1272/2008.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
